

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou
Sous-directions des Personnels
et de la Formation



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة مولود معمري تيزي وزو
المديرية الفرعية للمستخدمين و التكوين

PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT

Elections du 22 Juin 2022 (2^{ème} tour des élections du 13/06/2022)

renouvellement de la commission administrative paritaire n° 02 des personnels ATS

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Deux du mois de Juin (22/06/2022), l'administration centrale a procédé à l'organisation des élections pour le renouvellement des membres élus, représentants des fonctionnaires à la Commission Administrative Paritaires n° 02 des personnels ATS, compétente à l'égard des fonctionnaires appartenant aux catégories 09 et 10.

Etaient présents :

-Mr CHALALI Karim (Président).

-Mme ALLAL CHERIF Radhia ép - KHENDEK (Présidente adjoint).

-Mr TIHAMOUNINE Toufik (Secrétaire).

-Mme BELDJOUUD Nawal ép- MOUSSAOUI (Secrétaire Adjoint).

-Mme AIT NAMANE Nouria ép- HAMAIDI (représentante de la liste).

L'opération de vote, s'est déroulée dans les différents bureaux de vote de l'université , le scrutin a débuté à 9h00 et a pris fin à 13h00, ensuite les membres de bureau central de vote ont procédé au dépouillement public, et on a enregistré les résultats suivants :



- -Nombre d'inscrits : **286**
- -Nombre de votants : **87**
- -Nombre de bulletin nuls : **03**
- -Nombre de suffrage exprimés : **84**
- -Taux de participation : **30.42 %**

Nombre de voix obtenu par chaque candidat.

Nom et Prénom	Nombres de voix obtenus	Classement
SACI Rahma	38	1
MEKDOUD Mustapha	34	2
HADID Haddi	26	3
AIT NAMANE Nouria ép – HAMAIDI	22	4
RABIA Samir	21	5
LAREK Meziane	15	6
MASDOUA Nassim	15	7
OUKIL Samir	12	8
MOUKRANI Farid	11	9
FACI Yacine	8	10
OULD-OUALIL Nadia ép – CHALAL	4	11

-Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret exécutif n° 20-199 du 25/07/2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions des recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques. Le classement est établie par ordre décroissant du nombre de voix obtenues, et les candidats ayant obtenus le même nombre de voix, le classement se fera par ancienneté dans le grade et l'ancienneté générale.

-Conformément aux dispositions de l'article 46 et l'article 07, du même décret, le scrutin est validé, sont déclarés élus à la commission administrative paritaire n° 02 des personnels ATS, les Huit (08) premiers candidats, dont les Quatre (04) premiers sont des membres élus titulaires et les Quatre (04) suivant sont des membres élus suppléants.

Ce procès verbal a été dressé en (03) trois exemplaires .

Le Secrétaire du bureau de vote

Mr TIHAMOUNINE Toufik

La Représentante des candidats

Mme AIT NAMANE Nouria
ép- HAMAIDI

Le Président du bureau de vote

Mr CHALALI Karim